

Cours hebdomadaires (cocher le jour et l'horaire que vous avez choisi)

Adulte mardi de 20h à 22h – Grottes – (rentrée le 1 octobre 2024)

COMPLET POUR LE MOMENT LISTE D'ATTENTE

Adulte mardi de 18h à 20h – Grottes – (rentrée le 1 octobre 2024)

Coordonnées Elève

Nom : Prénom : Age :

Date de naissance : Emploi / Métier :

Adresse principale :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse Mail :

Pratique Artistique :

Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ? : Non

Oui : Quelle formation avez-vous suivi ? :
.....

Pratiquez-vous ou avez-vous déjà pratiqué une activité artistique ?

Non Oui : Laquelle ? :
.....

Adhésion et paiement

Tarification annuelle adulte : Saison complète (30 cours) : CHF 1080.- (1050.- + 30.- de frais d'inscription)

Tarification annuelle adolescent : Saison complète (30 cours) : CHF 880.- (850.- + 30.- de frais d'inscription)

Modalité de règlement

1 versement 2 versements 3 versements

Le premier versement doit être effectué à réception de la facture (à l'issue du cours d'essai)

Le deuxième et troisième versement doivent être effectués au plus tard 4 et 8 semaines après le premier versement.

(obligatoire) J'ai lu et accepte les Conditions Générales de Participation aux ateliers de jeu théâtral annexées à cette fiche

(obligatoire) J'autorise la Cie Sixième Art à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles je peux apparaître à des fins de promotion et de communication (site internet, plaquettes, ..etc.)

Le à Genève

Nom, prénom et signature (obligatoire)

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION A L'ATELIER DE JEU THEATRAL DE LA CIE SIXIEME ART POUR LA SAISON 2024/2025

1-PROCEDURE D'INSCRIPTION

1.1 Pré-inscription

Afin d'être préinscrit à un atelier l'élève ou son représentant légal doit :

- avoir remis à la Cie Sixième Art sa fiche de pré-inscription dûment remplie et avoir accepté les conditions de participation à l'atelier
- avoir reçu une acceptation et confirmation de pré-inscription de la Cie Sixième Art

Les pré-inscriptions garantissent à tout élève préinscrit :

- une place pour le cours d'essai
- la priorité pour une inscription à l'année

Le formulaire de pré-inscription ainsi que les présentes conditions doivent nous parvenir dûment remplis et signés par le participant ou son représentant avant le premier cours d'essai.

1.2 Validation d'inscription

A l'issue du cours d'essai l'inscription devient définitive après versement du paiement de l'activité.

2. TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT

Pour les classes adultes le prix d'accès à l'activité pour la saison 2024/2025 soit 30 cours de 2 heures est de CHF 1080.- comprenant les CHF 30.- de frais d'inscription.

Pour la classe adolescent le prix d'accès à l'activité pour la saison 2024/2025 soit 30 cours de 1h30 heures est de CHF 880.- comprenant les CHF 30.- de frais d'inscription.

Le règlement de l'inscription se fait à l'issue du cours d'essai.

Le paiement de l'activité doit être réglé en numéraire ou par versement sur le compte de la Cie Sixième Art suivant :

IBAN : CH63 0021 5215 1075 8301H

Le règlement peut s'effectuer en deux versements de CHF 540.- ou CHF 440.- (cours adolescent) comme suit :

Premier versement à l'issue du cours d'essai.

Deuxième versement au plus tard le 4 semaines après le premier versement.

Le règlement peut s'effectuer en trois versements de CHF 360.- ou CHF 300.- et 2 fois 290.- (cours adolescent) comme suit :

Premier versement à l'issue du deuxième cours d'essai.

Deuxième versement au plus tard le 4 semaines après le premier versement.

Troisième versement au plus tard le 8 semaines après le deuxième versement.

En cas de réinscription, un acompte de CHF 360.- (cours adulte) et CHF 290.- (cours adolescent) est versé durant le mois de juin 2025 lors de la réinscription organisée par la Cie Sixième Art.

En cas d'inscription en cours d'année, la Cie Sixième Art indique à l'élève avant son cours d'essai le montant de l'accès à l'atelier pour le reste de la saison.

3. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont obligatoires pour participer aux formations et activités.

Les frais d'inscription annuelles s'élèvent à CHF 30.- et sont compris dans le paiement de l'activité.

4. INTERRUPTION DE LA FORMATION.

En cas d'arrêt définitif de la formation par la Cie Sixième Art, les participants sont remboursés au prorata des cours restant à effectuer.

En cas de séances annulées pour cas de force majeure, cause de confinement lié à toutes situations sanitaires, ou autres circonstances indépendantes de la Cie Sixième Art, les séances restantes seront reportées à une période permettant d'effectuer les cours. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'abandon de la formation ou de l'activité par le participant, l'intégralité du versement reste à la charge de celui-ci.

L'abandon d'une formation ou d'une activité en cours, pour quelque raison que ce soit, ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève ou à son représentant en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

5. DEROULEMENT DES COURS

Les plages horaires de chaque cours sont de 2 heures de 18h à 20h et de 20h à 22h pour les cours adultes comme suit :

Adulte lundi dès 18h à 20h – Saint-Jean – (rentrée le 30 septembre 2024)

Adulte lundi de 20h à 22h – Saint-Jean – (rentrée le 30 septembre 2024)

Adulte mardi de 18h à 20h – Grottes – (rentrée le 1 octobre 2024)

Adulte mardi de 20h à 22h – Grottes – (rentrée le 1 octobre 2024)

Les cours ont lieu les lundis dans l'Aula de l'école de CAYLA

Chemin William-Lescaze 12, 1203 Genève

Les mardis dans l'Aula de l'école des GROTTES

Avenue Eugène Empeyta 5-7, 1202 Genève

Les cours de jeu théâtral débutent le 7 octobre pour les cours adultes et le 10 septembre 2024 pour le cours adolescent.

Les cours ont lieu chaque semaine hors vacances scolaires, ponts, et jours fériés jusqu'en juin 2025.

Un calendrier de planification des cours sur la saison est remis à chaque nouvel élève dès son inscription.

La saison complète comprend 30 cours et une représentation publique.

La représentation publique de fin de d'année est effectuée en juin 2025.

La Cie Sixième Art se réserve le droit d'annuler un cours et s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais. En cas d'annulation de cours la Cie Sixième Art s'engage à le substituer par une autre séance.

La Cie Sixième Art se réserve le droit de changer les lieux des cours, de remplacer un professeur ou de modifier le contenu des ateliers (cours) au cours de la saison pour une ou plusieurs séances (aucun remboursement ne pourra être demandé).

Les cours se déroulent à huis clos.

Pour le cours adolescent, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf en cas d'invitation de la part de la Cie Sixième Art.

Pour le cours adolescent, les parents pourront être invités à participer à une réunion d'information en début d'année.

6. ENGAGEMENT DE L'ELEVE

L'élève s'engage pour la saison complète ou en cas d'inscription en cours d'année pour toute la période restante.

L'élève s'engage à respecter ces présentes conditions générales de participation tout au long de l'année.

L'élève s'engage à être assidu au cours.

Toute absence doit être préalablement annoncée à l'intervenant.

7. SPECTACLE

Une représentation est organisée tous les ans, à la fin de la saison.

Pour une partie des groupes, un spectacle de mi-saison pourra également être organisé.

Tous les élèves y participent. Les élèves qui ne souhaitent pas participer sont tenus d'en informer le professeur avant les vacances d'Hiver ou dans les meilleurs délais dans le cas d'une inscription en cours d'année.

Afin de couvrir les frais du spectacle, l'association sera amenée à demander une participation à chaque spectateur lors de ou des représentations publiques.

Ponctuellement un ou plusieurs groupes d'élèves peuvent participer avec leur professeur à d'autres représentations. De même, les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus d'en informer le professeur au plus tôt.

8. EXCLUSION

La Cie Sixième Art se réserve le droit d'exclure un élève dans les cas suivants :

- Comportement non approprié au bon déroulement des cours
- Empêchement de par son attitude à la progression de son groupe
- Nuisance à la bonne ambiance des cours.
- Non respect des conditions générales de participation aux cours
- Défaut de paiement de sa scolarité

8. ASSURANCE

L'élève ou son représentant s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours de théâtre que lors des diverses manifestations de la Cie Sixième Art (ex : spectacles, conférences, sorties...). La Cie Sixième Art décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles des ateliers, de tout objet personnel de valeur ou non. L'accès aux salles est interdit à toute personne étrangère à la Cie Sixième Art, et aux élèves en dehors de leurs cours. Les cours se déroulent à huis clos.

9. DROIT D'AUTEUR/DROIT D'IMAGE

Les photos/films pris dans le cadre des cours et des représentations de la Cie Sixième Art sont au libre usage de celle-ci. L'élève ou son représentant autorise la Cie Sixième Art à utiliser les photos/films sur lesquels l'élève peut apparaître à des fins de communication et d'exploitation commerciale ou non sur tout type de support.

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer les ateliers et les spectacles sans autorisation écrite de la direction. Toute atteinte à cette règle fera l'objet de poursuites.

10. COMMUNICATION ET DROIT INDIVIDUEL D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Nous sommes amenés à enregistrer certains renseignements vous concernant, tels que vos nom, prénom, adresse et email. Ces informations sont indispensables pour le traitement de votre dossier d'adhésion. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Cie Sixième Art.

Conformément à la loi, les informations recueillies et transmises, dans le cadre de l'inscription des élèves aux ateliers, peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de la Cie Sixième Art. La Cie Sixième Art ne commercialise pas à des tiers les données récoltées. En application de la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de la Cie Sixième Art par courriel à l'adresse suivante :

info@sixieme-art.ch

11. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Cie Sixième Art et ses clients relèvent de la Loi Suisse.

11.1 : Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE du tribunal de Genève.

11.2 : Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par la Cie Sixième Art à son siège social soit au 14 rue de Vermont – 1202 – Genève

Nom, Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :